

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2017

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY, Patrice THOMAS

Absents : Madame Muriel SCHNELL, Monsieur Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Attribution de compensation avec la Communauté de communes des Vosges du Sud
- Assurance tondeuse
- Comité de circulation et sécurité routière
- Questions diverses en particulier la visite de Monsieur Florian Bouquet président du Conseil départemental du Territoire de Belfort

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Attribution de compensation avec la Communauté de communes des Vosges du Sud

Vu :

- Le code général des impôts,
- Le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 3 avril 2017 transmis aux communes de la Communauté de Communes des Vosges du Sud le 4 avril, proposant la modulation des attributions de compensation et des taux d'imposition de la fiscalité directe locale, afin de neutraliser les incidences fiscales et budgétaires du regroupement des ex Communautés de Communes de la haute Savoureuse et du Pays Sous Vosgien,
- La délibération de la Communauté de Communes des Vosges du Sud n°107-2017 du 12 avril 2017, décidant de la variation des attributions de compensation, au dessein de neutraliser les incidences fiscales et budgétaires du regroupement des ex Communautés de Communes de la haute Savoureuse et du Pays Sous Vosgien,
- La délibération «Taux d'imposition des taxes directes locales 2017» du Conseil municipal d'Anjoutey du 13 avril 2017

Monsieur le Maire rappelle que la révision libre des attributions de compensation doit correspondre à des délibérations concordantes de la communauté de communes et de la commune, en tenant compte du rapport de la CLECT. Il précise que dans la mesure où la communauté de communes, depuis le début de l'année, a versé les attributions de compensation (dépense obligatoire) sur la base des montants valables avant le regroupement, il convient de rapprocher les sommes déjà perçues, du montant des attributions de compensation recalculé dans cette logique de neutralisation. Concernant la commune d'Anjoutey cela se traduit par une somme résiduelle à verser de 14 882 € à la communauté de commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité la modulation de l'attribution de compensation telle que proposée par Monsieur le Maire, se fondant sur les travaux de la CLECT,
- PRÉCISE que pour tenir compte des mensualités d'ores et déjà perçues sur la base du montant annuel des attributions de compensation « historiques », la commune versera pour la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018 une somme de 14 882 € répartie en 2 mensualités de 4 960.67 et 1 mensualité de 4 960.66 €,
- PRÉCISE que ces mensualités seront versées après réception des recettes de fiscalité correspondantes
- PRÉCISE que les crédits correspondant seront inscrits au budget principal, par décision modificative à intervenir ultérieurement.

Assurance tondeuse autoportée

Monsieur le Maire propose un contrat d'assurance responsabilité civile et multi risques pour la tondeuse autoportée qui fixe le tarif annuel de location à 144,28 euros par an (prix TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le tarif de l'assurance : 144,28 euros par an (prix TTC)
- Autorise le Maire à signer les documents concernant le contrat d'assurance

Comité de circulation et sécurité routière

Le Conseil Municipal estime qu'il y a intérêt à créer un comité consultatif communal de circulation et de sécurité routière.

Ses missions sont :

- La diminution de la vitesse des véhicules, le respect du code de la route dans la commune d'Anjoutey
- Des propositions d'aménagement de voirie, d'actions de prévention routière

Ce Comité est composé de la manière suivante :

- Des élus : mesdames Catherine Roy et Gisèle Vallon, messieurs Arnaud Doyen, Gilles Magny et Patrice Thomas
- Les habitants d'Anjoutey qui souhaitent participer à ce comité
- L'école, la Prévention routière, la gendarmerie, le Conseil départemental, les associations concernées par ces sujets... Ils seront invités à participer par la commune à ce comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution du comité de circulation et sécurité routière.

Une réunion du comité sera organisée entre septembre et novembre 2017.

Une information sur ce sujet sera publiée dans le bulletin d'informations mensuel de la commune.

Questions diverses

Visite de Monsieur Florian Bouquet président du Conseil départemental du Territoire de Belfort

- Présentation des élus du conseil municipal
- Présentation des actions du conseil municipal en particulier les travaux :
 - o l'aménagement de la voirie à l'école et la place de retournement au centre de loisirs (pour le transport scolaire) subventionnés à plus de 15 000 euros par le Conseil départemental du Territoire de Belfort
 - o les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la Mairie pour fin 2017 et 2018
- Présentation de compétences et d'actions du Conseil départemental : action sociale, très haut débit, Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), environnement
- Questions des élus du conseil municipal à Monsieur Florian Bouquet
 - o Montant des subventions du Conseil départemental au Théâtre du Plier
 - o Montant de la participation de la commune au SDIS : cette participation sera revue chaque année pour toutes les communes en fonction de critères en particulier le nombre d'interventions par an
 - o Piste cyclable à Anjoutey (financement par le Conseil départemental) : la demande serait de créer une piste cyclable sur Anjoutey qui rejoindrait les Errues et Giromagny, afin de proposer d'autres modes de transport, de protéger l'environnement et de faciliter les modes doux de déplacement. La proposition de Monsieur Florian Bouquet est la suivante : fin 2018 la piste cyclable de Chaux vers Giromagny sera faite jusqu'au centre de Giromagny. Il est intéressé pour une «branche» qui raccorderait Lachapelle sous Rougemont et Roppe et qui viendrait de Giromagny. Le Conseil départemental est prêt à mener la réflexion et l'étude sous condition d'en discuter avec la Communauté de communes des Vosges du Sud. La commune rédigera une lettre de présentation du projet de piste cyclable au Conseil départemental. Les travaux (s'il y a) ne pourraient pas commencer avant 2020.
 - o Aide à la personne
 - o Parc de la Roseraie : le Conseil départemental étudie le devenir du parc de la Roseraie.
 - o Demande de nettoyage des abords de la Départementale route RD 12 (côté les Errues) : le nettoyage a été par les services départementaux. Nous remercions le Conseil Départemental, les services et monsieur le Président du Conseil départemental pour leur réactivité et leur travail.

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.